

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE - 6 NOVEMBRE 2017

LA MISE EN ŒUVRE DE 11 ZONES DE CONSERVATION : LES CAPITAINES-PROPRIÉTAIRES DOIVENT ÊTRE EN PREMIÈRE LIGNE

RIVIÈRE-AU-RENARD – LES CAPITAINES-PROPRIÉTAIRES DE LA GASPÉSIE interpellent le cabinet du Ministre Leblanc pour être parti prenand des mesures et du processus d'application qui seront développer pour la mise en place des 11 zones de conservations marines de coraux et éponges de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent.

Les Capitaines-propriétaires reconnaissent l'importance de créer des zones de conservation pour les coraux et éponges des fonds marins. L'engagement international du Canada est d'atteindre une cible de 5% pour 2017 et 10% d'ici 2020. Le Ministre Leblanc a annoncé l'atteinte de la cible à 5.22% en début de semaine, L'ACPG tient a attiré l'attention sur la trop grande rapidité d'exécution du gouvernement dans ce dossier.

« Notons que 11 sites de conservations sont maintenant définitif. Tous ces sites retenus influenceront les activités économiques de l'industrie de la pêche. Nous devons composer avec cette nouvelle réalité, mais nous ne pouvons être contre la vertu. » affirme monsieur Jean-Pierre Couillard, directeur général de l'ACPG.

ACPG et les capitaines tendent la main au Gouvernement afin d'être parti prenand du processus et des mesures de gestion dans la mise en place des sites de conservation marine.

« Il faut s'assurer que les 11 sites soient mis en place puissent être réévalués annuellement. » affirme monsieur Jean-Pierre Couillard, directeur général de l'ACPG.

L'ACPG a toujours défendu l'intérêt de ses membres et il en va de même dans ce dossier « Le processus de mise en application doit se faire dans le respect, avec les capitaines et les pêcheurs. Notre contribution socioéconomique est significative dans notre région et cet impact doit être pris en compte. » mentionne Vincent Dupuis, président des Capitaines-Propriétaires de la Gaspésie.

ACPG va suivre de proche ce dossier d'intérêt pour ses membres et pour la communauté de pêche. ACPG tient à réitérer sa volonté d'être parti prenand dans l'élaboration et le processus de mise en place des 11 sites de conservation marine.

-30-

Pour information :

Genevieve Myles, Agente d'appui et de soutien à la logistique

C. 581-887-0388 | T. 418-269-7701

gmyles@acpg-gaspesie.com